



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
1166 Perroy

E.conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 9 octobre 2025

**CONSEIL COMMUNAL
DU 9 OCTOBRE 2025**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal No 08/2025 portant sur la demande d'un crédit de CHF 244'000.- pour la renaturation du Rupalet (secteur Esserts-Perrailles)
- Entendu les rapports de la commission de gestion et finances et de la commission technique chargées d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

au vote à main levée, à l'unanimité des 34 Conseillers présents

- **d'accepter le préavis 08/2025 portant sur la demande d'un crédit de CHF 244'000.- pour la renaturation du Rupalet (secteur Esserts-Perrailles)**

Extrait conforme, levé le 9 octobre 2025
Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :

Norbert Jotterand



La secrétaire :

Cécile Bettems

En vertu des art. 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la demande de référendum pour les objets qui y sont soumis doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 162. Le droit de référendum ne s'applique pas aux objets figurant dans l'art. 160 al. 2 LEDP.